
TRADUIREUne autre perspective sur la traduction**Traduire**

Revue française de la traduction

223 | 2010**Tribunal et théâtre, faites entrer le traducteur**

Les langues régionales : facteur de division ou manière d'être ensemble ?

David Ar Rouz

**Édition électronique**URL : <http://journals.openedition.org/traduire/318>

DOI : 10.4000/traduire.318

ISSN : 2272-9992

Éditeur

Société française des traducteurs

Édition imprimée

Date de publication : 15 décembre 2010

Pagination : 121-140

ISSN : 0395-773X

Référence électronique

David Ar Rouz, « Les langues régionales : facteur de division ou manière d'être ensemble ? », *Traduire* [En ligne], 223 | 2010, mis en ligne le 10 février 2014, consulté le 22 septembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/traduire/318> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/traduire.318>

Les langues régionales : facteur de division ou manière d'être ensemble ?

 **David ar Rouz**

Signalons tout d'abord que cet article est tiré d'une communication faite à la Journée mondiale de la traduction (JMT) organisée par la SFT le 11 décembre 2009 et que, par conséquent, il répond à une double contrainte : permettre à ceux qui ont apprécié la communication d'en retrouver l'essence, malgré le passage de l'oral à l'écrit, voire d'en goûter mieux encore la « substantifique moelle » dans le temps précieux de la lecture, mais aussi offrir à ceux qui n'étaient pas présents à la JMT son contenu informatif.

1. En guise d'introduction...

Pour introduire notre sujet, je propose aux lecteurs de répondre à un petit questionnaire à choix multiple, avec en premier lieu la question suivante :

Des langues régionales, vous diriez...

1. C'est mon quotidien... ou presque.
2. Je n'en connais pas, mais je n'ai rien contre... *a priori* !
3. Ce ne sont même pas des langues, d'abord !
4. Peu me chaut !

Je propose la première réponse aux locuteurs d'une langue régionale (voire de plusieurs). Elle est assortie d'une nuance qui tient au fait que, de nos jours en France, il doit être bien difficile de vivre son quotidien exclusivement dans une langue dite « régionale ». Car en admettant qu'on ne s'entoure que de locuteurs de cette langue, l'environnement (enseignes, panneaux de signalisation, etc.) reste très majoritairement francophone.

La deuxième réponse correspond à une opinion favorable à l'existence de ces langues qui peut aller de la seule déclaration d'intention au soutien appuyé, par exemple par la scolarisation d'enfants dans une langue régionale bien que le parent concerné ne soit pas lui-même locuteur de cette langue ni d'aucune autre.

La troisième réponse est proposée aux personnes qui se déclarent foncièrement opposées à la survivance de ces langues, même si elles n'iraient pas forcément jusqu'à en faire des dialectes, des patois ou des sous-langues. Considérer que le breton, le gallo, le basque, le catalan, le corse, le provençal, le gascon, l'alsacien, le picard, le ch'ti, etc. sont des langues n'implique pas d'accepter qu'elles aient droit de cité dans la vie de la cité !

Enfin, la quatrième réponse se traduirait en français standard des sondages d'opinion par... « Ne se prononce pas » !

2. Quelques données sur les langues régionales

Continuons quelques instants encore sur le mode du jeu... Vous trouverez toutes les bonnes réponses aux questions qui suivent en fin d'article.

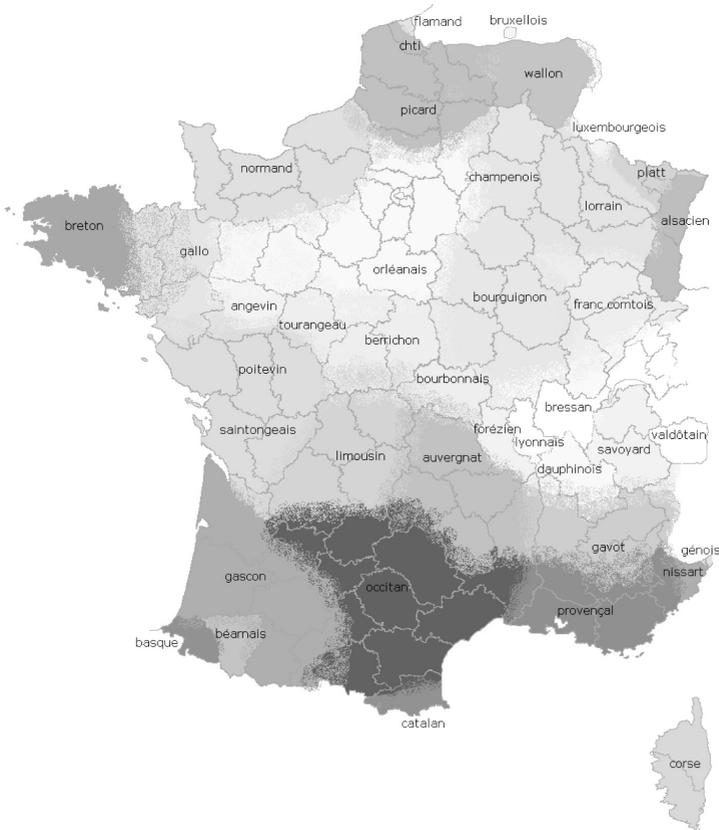
Selon l'INSEE, quel pourcentage de la population parlait une langue régionale en France en 1999 ?

1. 6 %
2. 13 %
3. 27 %
4. 44 %

Quel pourcentage de la population française se déclarait favorable à la ratification de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires en 2000 ?

1. 11 %
2. 35 %
3. 62 %
4. 82 %

La Carte des langues de France que je vous invite à consulter à l'adresse http://www.lexilogos.com/france_carte_dialectes.htm (Xavier Nègre, page consultée le 26/11/2010) pourra constituer un indice : elle montre en effet que les langues régionales de France, au-delà du nombre de leurs locuteurs en déclin constant depuis le début du xx^e siècle, couvrent la quasi-totalité du territoire et touchent donc, de près ou de loin, une majorité de la population française, ce qu'ont d'ailleurs semblé confirmer les nombreuses réactions reçues après la communication dont est tiré cet article.



Mais alors, s'il existe autant de « langues » dans les régions françaises et qu'on en a finalement si peu conscience, on est en droit de se demander ce qu'est une langue.

3. Qu'est-ce qu'une langue ?

Je vous propose maintenant de relier les définitions suivantes de la langue à leur auteur respectif (réponses au paragraphe **Comptez vos points !** en fin d'article). Bien sûr, il n'est pas question de prétendre ici à l'exhaustivité. Il ne s'agit que d'un tout petit échantillon des définitions que l'on peut trouver dans la littérature spécialisée. En effet, chaque chercheur en linguistique, sociolinguistique ou traductologie doit bien souvent commencer par indiquer ce qu'il entend par « langue », tant la notion est floue, fuyante, en plus d'être politiquement et socialement très investie par tout le monde.



La langue...

« est un dialecte doté d'une armée et d'une marine »



• María Teresa Cabré (*La terminologie. Théorie, méthode et applications*, 1998 : 94)

« est la partie sociale du langage, extérieure à l'individu, qui à lui seul ne peut ni la créer ni la modifier ; elle n'existe qu'en vertu d'une sorte de contrat passé entre les membres de la communauté »



• Jean Gagnepain (*Leçons d'introduction à la Théorie de la Médiation*, 1994 : 151)

« n'existe pas, il n'existe que des ensembles plus ou moins importants de divergences et de convergences »



• Max Weinreich ("YIVO and the problems of our time", *YIVO-bleter*, 25(1), 1945 : 13)

« est avant tout un outil de communication qui identifie une société. »



• Ferdinand de Saussure (*Cours de linguistique générale*, 1972 : 31)

Pour éprouver « en direct » la réalité de la langue, j'ai affiché une image et demandé au public de nommer l'objet représenté. Il s'agissait d'une serpillière. Assistent à la JMT des professionnels de la traduction, de provenances très diverses, natifs aussi bien de pays étrangers que de toutes les régions de France. Outre toutes les désignations possibles par ces locuteurs de l'anglais, de l'espagnol, de l'allemand, du portugais, de l'italien, etc., on a donc entendu fuser plusieurs noms autres que serpillière : cince, wassingue, pour ne donner que les plus connus. Ce dernier terme a pu être entendu par des millions de spectateurs dans le dialogue entre Michel Galabru et Kad Merad dans le film *Bienvenue chez les Ch'tis* : « Quand tu crois tout comprendre, tu apprends que « serpillière », ça se dit « wassingue »... »

Cette variation est attestée dans de nombreux ouvrages et je me suis risqué à en dresser un récapitulatif pour cet objet dans le tableau suivant :

Notion :	serpillière									
Zone de France :	Nord		Savoie	Valenciennois	Champenois	Provence	Sète	Bordelais	Normandie	Ouest
Mots :	loque, torchon	wassingue	panosse	loque à loqueter	bâche	pièce	peille	gueille	toile	cince, since
Autres zones :	Afrique subsaharienne, Belgique, Luxembourg	Belgique	Suisse							
Source :	1	1	1	2	2	2	2	2	2	3
Autres termes :	chiffon de parterre (Maghreb), vadrouille et moppe (Québec), loque à reloqueter (Belgique)									
Biblio :	1- Jacques Demouglin et al. <i>Dictionnaire universel francophone</i> , Paris : Hachette, AUFELF-UREF, 1997. <i>Le Nouveau Petit Robert</i> . 2- Wikipedia 3- Pierre Rézeau, <i>Dictionnaire des régionalismes de l'Ouest entre Loire et Gironde</i> , Les Sables d'Olonne : Le Cercle d'Or, 1984, p. 104.									



Après un fort déclin tout au long du ^{xx}e siècle, la première est encore parlée de nos jours par environ 206 000 personnes, dont 172 000 en Basse-Bretagne, c'est-à-dire sur le territoire historique de la langue, et environ 12 000 enfants scolarisés dans les filières bilingues, Div Yezh et Dihun, ou immersive, Diwan (Gaillard, 2009). Le gallo, langue d'oïl tout comme le français, est présent en Haute-Bretagne, mais il est beaucoup plus difficile d'en estimer le nombre de locuteurs, car beaucoup considèrent qu'il s'agit d'un « patois », de « français déformé ». La preuve en est que l'INSEE a dénombré 28 300 locuteurs actifs en 1999 (Le Boëtté, 2003 : 18), alors que le Centre de Recherche sur la Diversité Linguistique de la Francophonie (CREDILIF), de l'Université de Rennes 2, estime que leur nombre est compris entre 200 000 et 400 000 (Chevalier, 2008).

On remarquera sur cette carte le découpage en grands « pays » (« bro »). Il correspond aux neuf évêchés que l'on trouve aussi symbolisés par les bandes du drapeau breton, noires pour les évêchés de langue romane et blanches pour les évêchés de langue bretonne. En Basse-Bretagne, ils ont été colorés pour marquer des différences dialectales : le cornouaillais en rose, le léonard en vert, le trégorrois en jaune et le vannetais en bleu-vert (la carte originale en couleur, en français ou en breton, est visible sur le site www.geobreizh.com). On se trouve donc là à une échelle infra-départementale. Chacun de ces quatre grands dialectes, le vannetais se distinguant plus nettement des trois premiers (désignés par le sigle KLT), est même encore subdivisé en sous-dialectes.

C'est ainsi qu'André Bothorel, dans sa thèse de doctorat sur le breton d'Argol en presqu'île de Crozon (Finistère), distinguait bien en 1978 les quatre dialectes traditionnels du breton (p. 4), mais aussi une douzaine de sous-dialectes du cornouaillais (p. 6). Plus loin, il fait remarquer que « d'un village à l'autre des différences apparaissent » (p. 16). Plus loin encore, il en arrive au constat que « le breton parlé au nord et au sud de la commune présente quelques divergences » (p. 37). L'échelle de variation devient communale !

J'irais plus loin : tout le monde peut se rendre compte un jour ou l'autre qu'il utilise un mot depuis toujours, le plus naturellement du monde, dans le cadre familial, et qu'il ne semble finalement partagé que par sa famille. J'ai ainsi utilisé longtemps, comme les autres membres de ma famille, la locution « pâte de gomme » pour désigner la Patafix®. La locution existe, mais *a priori* plutôt dans le domaine alimentaire ! Et à écrire ces lignes, je me rends compte que je ne l'ai pas remplacée par une autre...

André Bothorel en arrive d'ailleurs à indiquer :

Les conclusions que nous présenterons seront fondées principalement sur les observations faites à partir de la parole d'un seul sujet. Cette façon de procéder nous semble justifiée dans la mesure où nous disposons d'un « bon sujet », c'est-à-dire représentatif de la communauté linguistique dont nous étudions le parler d'une part et d'autre part présentant les meilleures garanties pour une observation phonétique. (p. 67, cité par Le Bot, 2002 : 144, qui souligne)



Et l'on pourrait parier qu'il n'a pas trouvé son corpus si homogène ! Car chaque locuteur est capable de s'adapter à différentes situations d'interlocution, mettant ainsi au jour une variation idiolectale.

C'est pourquoi Jean-Michel Le Bot, qui reprend tout le cheminement de ce « linguiste extrêmement consciencieux » (2002 : 143) qu'est André Bothorel, conclut :

Cela ne s'invente pas ! Pour trouver une langue répondant à peu près à la définition de départ (en termes d'homogénéité et d'identité d'usage), il a fallu limiter l'échantillon à un seul sujet ! La positivité du breton, défini comme langue communautairement partagée, a glissé entre les mains du linguiste, tout comme la « bretonnité », glissait entre les mains du sociologue « au fur et à mesure où s'accumulent les critères où l'on prétendrait la fixer » [Simon, p. 37]. Mais pour sauver malgré tout sa définition de départ, le linguiste a désigné comme « représentatif de la communauté » l'unique « sujet parlant » qu'il avait retenu. Au nom de qui ? de quoi ? sur quel critère ? Voilà quelque chose qui n'est jamais précisé. Autrement dit, c'est l'arbitraire du linguiste qui joue ici à plein, dans ce qui n'est autre qu'un formidable trucage théorique. Et que l'on n'aille surtout pas croire que ce trucage soit rendu nécessaire en raison de quelque particularité de la langue bretonne en matière de variété dialectale. (Le Bot, 2002 : 145, c'est l'auteur qui souligne).

On le voit : les exemples qui nous entourent, sans aller chercher des frontières toutes politiques mais bien au cœur même de notre vie quotidienne, montrent qu'une langue n'est ni homogène, ni stable. Alors comment la définir ?

3.1 Les critères proposés

Plusieurs critères ont été passés en revue, notamment par le sociolinguiste catalan Toni Mollà (2002).

Le critère quantitatif n'est évidemment pas opératoire si l'on veut bien se rappeler que tout groupe est minoritaire par rapport à un autre. C'est ce que Michael Cronin souligne lorsqu'il parle de « focus ». En adaptant quelque peu son exemple à notre situation géographique, nous dirons que si l'on cherche à mesurer la circonférence de Belle-Île-en-Mer, on obtiendra un certain nombre à partir de l'image d'un satellite. Si l'on en fait le tour à pied, la circonférence augmentera probablement, car on contournera peut-être plus de rochers. Si c'est un crabe qui nous donne la distance parcourue pour en faire le tour, le nombre sera encore plus important. Et ainsi de suite, à chaque fois qu'on décidera de changer d'échelle d'observation.

Du reste, cette dimension très relative du nombre de locuteurs apparaît bien lorsque l'on compare les différentes langues de l'Union européenne : y sont langues officielles le danois et le lituanien avec cinq millions de locuteurs, l'irlandais également avec un million (théorique) de locuteurs, alors que le catalan ne l'est pas avec dix millions de locuteurs. Le breton est bien sûr minoritaire par rapport au français, y compris sur son territoire, mais le français est aussi, à l'échelle internationale, minoritaire par rapport à l'anglais.



Le critère de l'intercompréhension est-il plus probant ? D'un point de vue macrosociolinguistique, sans doute pas car l'intercompréhension est fonction de nombreux paramètres que chaque locuteur combinerà de manière unique. Ainsi ai-je pu constater qu'une bonne connaissance du français et de l'espagnol me permettait de comprendre assez facilement le catalan écrit et de saisir des bribes de conversations (du moins avec la prononciation valencienne). L'intercompréhension serait là fonction de connaissances linguistiques portant sur des langues de la même famille.

Mais on ne peut non plus écarter la notion, plus psychologique, d'effort : l'intercompréhension n'allait pas de soi, elle ne m'était pas donnée, il me fallait faire un effort. En Bretagne, de nombreux chercheurs et bretonnants ont pu faire l'expérience du refus de certains locuteurs ayant le breton comme langue première de faire l'effort de comprendre des locuteurs d'une autre région ou parlant un breton appris tout d'abord au contact des livres et de (néo-)bretonnants.

Le cas n'est toutefois pas non plus réductible à ces deux seuls paramètres puisque l'histoire sociolinguistique des bretonnants de naissance d'aujourd'hui comporte des brimades, des représentations sociales de pouvoir et de prestige qui s'avèrent profondément ancrées et liées à la dimension affective des individus. Autant dire que la notion d'intercompréhension recouvre trop de facteurs d'ordre psychologique pour constituer un critère sûr de définition des langues.

Toni Mollà (2002 : 48) cite le cas de la frontière germano-hollandaise, où les habitants peuvent se comprendre de part et d'autre, alors même que ces Allemands auront du mal à comprendre des Suisses germanophones. Il propose alors de déterminer de quelle langue il s'agit en fonction du standard que les locuteurs utilisent. Mais si environ 60 % des langues de la planète ne s'écrivent pas, où trouvera-t-on leur standard définitoire ?

3.2 Tentative de définition

On pourra déduire de ce qui précède que la langue serait à distinguer clairement de la capacité de langage. C'est ce que propose la théorie de la Médiation, élaborée par Jean Gagnepain et ses collaborateurs à l'Université de Haute-Bretagne (Rennes 2). Gagnepain, linguiste, a beaucoup travaillé avec le neurologue Olivier Sabouraud sur les aphasies. Une expérience avec un patient qui était plutôt schizophrène qu'aphasique l'a pourtant conduit à conclure que le langage pouvait ou non se partager sur le plan social (Gagnepain, 1994 : 41), mais que cela relevait alors d'une autre rationalité humaine, qu'il a appelée la Personne, capacité de socialisation, à côté de celles du Signe, capacité de verbalisation, de l'Outil, capacité de technicisation, et de la Norme, capacité de réglementation.

Chacune de ces rationalités peut s'étudier de façon autonome, même si les quatre sont toujours présentes dans tout acte humain. Si Saussure avait donc raison de chercher à comprendre le fonctionnement autonome du langage, on ne peut pas, en revanche, dans la



perspective médiationniste, souscrire à sa définition de la langue comme « la partie sociale du langage, extérieure à l'individu, qui à lui seul ne peut ni la créer ni la modifier ». Jean Peeters précise ainsi dans *La médiation de l'étranger : une sociolinguistique de la traduction* :

La langue, en tant que langage arbitrairement découpé et partagé, n'a alors d'existence que pour l'interlocuteur, et seulement pour lui, car c'est lui seul qui la reconnaît comme étant inter-compréhensible pour lui ou non. Elle est arbitrairement partagée car elle est la résultante transitoire des conversations qu'il a eues avec ses partenaires et de ses communications, c'est-à-dire du patrimoine linguistique qu'il a co-produit avec ses protagonistes. En d'autres termes, la langue étrangère provient de ses non-conversations et de ses non-communications. (Peeters, 1999 : 190)

(Étant bien entendu ici que les écrits et, plus généralement, toute communication médiatisée restent des situations d'interlocution, des « conversations », bien que le contact entre les interlocuteurs soit différé ou se fasse par document ou écran interposé.)

C'est pourquoi je propose de définir la langue comme l'appropriation sociale de la capacité de langage et d'en tirer toutes les conséquences sur un plan scientifique. La première d'entre elles est que la notion de langue représente finalement un processus plutôt qu'un état et qu'il semble donc vain de chercher à en cerner précisément les limites. La seconde est que personne ne parle exactement comme son voisin, qu'il partage ou non ce qu'on dit être la même « langue ». Que l'on pense par exemple au film québécois *Les 3 p'tits cochons* de Patrick Huard, sous-titré dans les salles françaises... et heureusement, car le joul (Ndlr : parler populaire des Canadiens francophones) est très présent dans les dialogues !

Il est certain qu'une telle démarche peut interroger, à une époque où l'on attend de la science qu'elle nous donne des réponses, c'est-à-dire peut-être des certitudes rassurantes, fussent-elles provisoires ; que l'absence de limites définissables une fois pour toutes dans ces « ensembles de divergences et de convergences » peut donner le vertige, tout comme l'infini de l'univers :

On nous objectera que la langue, telle que nous la concevons, est micro-sociale et qu'elle semble réduire la langue à un seul interlocuteur et non à un groupe ou une communauté. On peut répondre à cela que l'interlocuteur n'est pas le sujet physique tel qu'on peut l'observer ; il constitue une histoire de rapports interlocutifs présente dans l'échange, un état historiquement donné de conversations et de communications co-produites renvoyant à une analyse implicite ; c'est une histoire sociolinguistique. On peut aussi répliquer qu'il n'y a de groupe ou de communauté que parce qu'il y a des interlocuteurs pour y participer ou y contribuer. (Peeters, 1999 : 192).

3.3 La traduction

Cette conception de la langue n'est en tout cas pas sans intérêt pour la traduction puisqu'elle la met au cœur de tout échange humain : « La moindre conversation est déjà une traduction » (Gagnepain, 1994 : 147), et plus loin (*ibid.* : 151) : « D'où viennent les scènes de ménages, sinon d'erreurs de traduction ? »



Là encore, concevoir la traduction comme l'activité quotidienne des milliards d'êtres humains qui cherchent à communiquer entre eux peut heurter les professionnels convaincus que leur art exige bien plus que les simples compétences d'un locuteur lambda. Et ils ont raison ! Car lorsque les divergences s'avèrent trop importantes pour que deux interlocuteurs parviennent à communiquer, ils doivent faire appel à un tiers qui, lui, aura la capacité d'entrer dans une double interlocation avec chacun d'eux et de permettre ainsi l'échange (Peeters, 1999). L'activité devient alors service et on pourrait presque considérer que la nécessité ressentie de ce service est le meilleur indice du passage d'une « langue » à une autre.

L'insiste ici sur le « presque », parce que de nombreuses situations peuvent amener l'interlocuteur à faire appel à un tiers alors même qu'il pourrait converser directement avec la personne qui sollicite l'échange. Le procédé peut dans ce cas viser à montrer des différences et une unité juxtaposables à celles de l'Autre. C'est en ce sens que Michael Cronin (2006 : 87) mentionne

le recours à un interprète par le chef gaélique irlandais Hugh O'Neill dans ses rapports avec Elisabeth Ire d'Angleterre (bien qu'il parlât lui-même anglais).(1)

On voit là que la traduction est le moyen d'affirmer l'existence de l'Irlande comme une nation différente mais équivalente à l'Angleterre. Autrement dit, le service de traduction n'est pas nécessairement un pont sur un précipice infranchissable, il peut aussi servir à poser la frontière, en être même le signe le plus tangible.

Et comme il porte sur des langues, c'est-à-dire à la fois sur la rationalité du Signe et sur celle de la Personne, sur la capacité linguistique de l'Homme et sur son fonctionnement social, on comprend sans peine qu'il soit soumis à la fois à l'arbitraire (celui du Signe) et à la différenciation (celle de la Personne), avec pour conséquence immédiate, et évidente à tous ceux qui pratiquent la traduction comme je viens de la définir, qu'on obtiendra pour un même document autant de traductions que de traducteurs.

4. Et les langues régionales ?

De ce qui précède, on déduira qu'il n'y a aucune raison (si ce n'est l'absence d'armée et de marine !) pour considérer que les parlers régionaux ne sont pas des langues, qu'en revanche leurs limites seront tout aussi difficiles à cerner que pour n'importe quelle autre « grande » langue. Et comme toute langue, entendue comme l'appropriation sociale du langage, elles sont **à la fois** facteur de division et manière d'être ensemble. De même que n'importe quelle autre caractéristique sociale, en effet, les langues que nous parlons, pouvons ou voulons parler,

(1) *the use of an interpreter by the Irish Gaelic leader Hugh O'Neill in his dealings with Elizabeth I (even though he himself spoke English).*



nous donnent une appartenance à des groupes de personnes qui partagent cette même caractéristique, tout en nous excluant d'autres groupes et en excluant d'autres personnes qui ne partagent pas ces langues.

Et comme toute caractéristique sociale, ces langues ne nous définissent jamais totalement, invariablement ni définitivement. Ce n'est pas parce que je parle breton que j'aime nécessairement les festoù-noz et les crêpes... L'exemple est mauvais parce qu'il se trouve que j'aime les deux, mais l'essentiel est de retenir que les langues participent, avec bien d'autres facteurs, de la structuration abstraite de notre être social en appartenances (je suis ce que je suis du fait d'être différent de ce que sont certains autres) et en unités (par exemple en tant que locuteur à côté d'autres locuteurs ou comme membre d'une communauté linguistique à côté d'autres communautés linguistiques). Cette analyse représente le premier pôle, l'instance, de la dialectique de la Personne.

Dans un deuxième temps du principe dialectique, que Gagnepain appelle la performance, nous cherchons « à sauter par-dessus les fossés que nous avons nous-mêmes creusés » (Gagnepain, 1994 : 42). C'est la communication. Dans le cas des langues régionales françaises, la plus grande difficulté est sans doute de gérer leur usage, car tout en visant à dépasser les différences pour communiquer avec d'autres locuteurs, il creuse un fossé plus grand encore avec les non-locuteurs, dans un environnement où la présence de la langue nationale domine.

4.1 Luites de pouvoir et traduction

Les langues régionales, dans le combat mené pour leur survie, mettent en évidence, entre autres, la constance des luites de pouvoir entre les communautés linguistiques. Beaucoup d'ouvrages ont été écrits sur les rapports entre langage et pouvoir ; que l'on pense au recueil d'articles *Langage et pouvoir symbolique* de Pierre Bourdieu ou aux nombreuses études sociolinguistiques, par exemple lorsqu'elles retracent l'histoire du breton et d'autres langues « minorisées », c'est-à-dire qui « souffrent d'une évidente restriction de leur usage dans certains domaines et dans certaines fonctions » (Solé i Camardons, 2001 : 74(2)).

Ainsi les militants du breton cherchent-ils depuis des décennies à faire une place au breton dans l'espace public. Des actions, condamnées par la justice, de l'association « Stourm ar brezhoneg » (« Le Combat de la langue bretonne »), dans les années 1980, à la création en 1999 de l'Office de la langue bretonne, qui propose une charte « Ya d'ar brezhoneg » (« Oui au breton ») visant à rendre le breton visible, la traduction a fini par apparaître comme une meilleure solution que le barbouillage des panneaux routiers. L'Office dispose en effet d'un service de terminologie, TermBret, et d'un service de traduction, que complète, par exemple pour les panneaux de signalisation, un service travaillant sur le patrimoine linguistique et en particulier sur les toponymes.

(2) ma traduction du catalan : « *pateixen una clara restricció dels usos en determinats àmbits i en algunes funcions d'ús* ».



La traduction est, tout au moins, un outil qui permet de travailler sur l'image de la langue ainsi mise en valeur et la met en relation avec un territoire. Or, on a vu en Bretagne une autre illustration du double message de la traduction, à la fois tentative de communication et signification d'une frontière, puisque la question du territoire a posé problème pour les panneaux du métro rennais, comme nous l'avons expliqué dans *Ar Rouz et Le Squère* (2005 : 196-197) :

Dans un article intitulé « Nann-divyezhegezh metro Roazhon » (« le non-bilinguisme du métro rennais »), Fulup Travers, employé de l'Office de la langue bretonne, se dit convaincu que les élus de Rennes étaient favorables au bilinguisme total avant que ne surviennent des désaccords sur la (les) langue(s) à afficher (Georgeault, 2002, p. 8).

*À la page suivante, l'auteur de l'article affirme que « e oa bet luziet an afer [...] gant gouenn ar c'hevredigezhioù o tifenn ar gallaoueg. Panellou **teiryzech** a felle da v-Bertayèn Galeizz kaout e metro Roazhon » « les choses se sont compliquées [...] avec la demande des associations de défense du gallo. Bertaèyn Galeizz voulait des panneaux **trilingues** dans le métro rennais » (Ibid., p. 9, caractères gras et traduction des auteurs).*

Cela montre que le recours à la traduction n'empêche pas la lutte de pouvoir entre communautés linguistiques, ici celles des bretonnants et des gallésants, et qu'on se heurte en outre à des contraintes spatiales et budgétaires. Rennes est effectivement sur le territoire historique du gallo, mais certains militants du breton souhaiteraient voir leur langue devenir « langue nationale » de la région.

Des actions volontaires telles que la mise en place d'une signalétique bilingue français-breton exemplaire dans un supermarché de Vern-sur-Seiche, tout à côté de Rennes, montrent par ailleurs que le breton est chargé d'une valeur symbolique qu'utilisent volontiers des Bretons pourtant installés en Haute-Bretagne. Dans le cas du métro, le compromis final, c'est-à-dire les panneaux de la station « Gares » bilingues français-breton et les panneaux de la station suivante, « Charles de Gaulle », bilingues français-gallo, aboutit à un échec en termes de communication : le gallo semble difficilement identifié par les usagers, ou alors il est pris pour du breton et en donne l'image d'une langue qui a des difficultés à exprimer avec ses ressources propres des termes « techniques » tels que « billetterie » (« Bilhèteriy » en gallo, « bilhederezh » en breton), voire aussi banals que « Sortie » (« Desort » en gallo, « Er-maez » en breton).

Si la traduction soulève des problèmes et fait apparaître des luttes de pouvoir entre les locuteurs des langues régionales de Bretagne, la région n'en a pas, loin de là, l'exclusivité puisque l'on retrouve les mêmes questions aux échelles française (en témoigne la loi Toubon), européenne (en témoignent les débats sur les langues de travail), voire mondiale. Et pourtant, si l'alternative aux luttes de pouvoir est la rencontre, que la rencontre se fait par le dialogue et que la traduction est justement le principe même de toute conversation, peut-on envisager meilleure solution pour la gestion du plurilinguisme ?



4.2 Le dialogue en traduction

Encore faut-il que la traduction soit satisfaisante pour ses destinataires. Or, en matière de langue, l'adhésion n'est pas plus facile à recueillir des membres d'une même communauté linguistique que la traduction à établir comme outil de communication entre ceux de communautés linguistiques différentes, simplement parce que les mêmes processus de différenciation sociale sont à l'œuvre. On peut alors s'interroger sur les moyens de rechercher le consensus.

Si l'on considère que la scientificité réside dans l'ensemble des éléments (expériences reproductibles suivant un protocole détaillé, statistiques, citations, études de corpus ou autres) que le scientifique met à disposition de ses auditeurs ou lecteurs, afin de leur permettre, en toute transparence, de juger de la validité de ses propos, on peut estimer qu'un traitement scientifique des processus de traduction serait un début de réponse au problème de l'adhésion des populations auxquelles ils s'adressent.

On voit pourtant que, lorsque la langue sur laquelle on travaille est « minorisée », les processus, surtout institutionnalisés, perdent de leur caractère scientifique. Pour preuve, les théoriciens de la terminologie, María Teresa Cabré (1998 : 69 et 222) et Daniel Gouadec (1997 : p. 103 de l'annexe 1) notamment, préconisent de consigner la source d'une concordance ou d'un terme dans les bases de données terminologiques. Même si, implicitement, ils semblent juger cette précision pertinente uniquement pour les professionnels de la langue, on constate que les grandes bases de données terminologiques internationales comme IATE (InterActive Terminology for Europe) ou Termium (Canada), toutes deux en accès libre sur Internet, fournissent effectivement la plupart du temps la source des concordances proposées.

Si en revanche on regarde les bases de données terminologiques de l'Office de la langue bretonne (http://www.ofis-bzh.org/bzh/ressources_linguistiques/index-termofis.php) ou du « Centre de terminologia » catalan, *Termcat* (<http://www.termcat.cat>), mais aussi le *Grand dictionnaire terminologique* de l'Office québécois de la langue française, la source soit n'apparaît pas du tout, soit renvoie aux publications de l'organisme en question (référence circulaire). On pourrait en dire autant de la base France Terme (<http://franceterme.culture.fr/FranceTerme>). Et Michel Rabaud, haut fonctionnaire de terminologie et de néologie au Ministère de la Culture et de la Communication, a bien précisé au colloque *Traduction du droit et droit de la traduction*, à Poitiers en octobre 2009, que le travail de terminologie effectué par la Commission générale de terminologie et de néologie était « dirigé contre l'anglais ».

Pour le breton, on peut aussi évoquer le travail de l'association Preder qui publie des dictionnaires portant sur des domaines techniques où le vocabulaire approprié fait défaut et contenant par conséquent de nombreuses propositions néologiques. Là aussi, les dictionnaires ne contiennent aucune mention de source. En revanche, l'association publie en parallèle des livres très épais, *Lavar*, qui retracent l'essentiel des échanges entre les membres de l'association sur certains termes ou problèmes, où l'on peut donc retrouver le détail des raisons qui



ont motivé leurs choix et parfois des sources. Il est cependant difficile d'y retrouver la source précise d'un terme donné, car il n'y a pas de parallélisme avec les dictionnaires.

Tout se passe donc comme si la pression d'une autre langue conduisait à supprimer des données, que nous qualifierons de « scientifiques » et qui pourtant, à ce titre, favoriseraient l'établissement d'un dialogue ou, du moins, donneraient aux utilisateurs la possibilité de choisir en connaissance de cause, d'accepter ou non la proposition. Autrement, celle-ci peut leur sembler imposée, avec tout ce que cela entraîne de prises de position plus ou moins tranchées et de critiques, par exemple celle qui considère que l'on élabore ainsi, dans le secret des laboratoires linguistiques institutionnalisés ou non, un « breton chimique » (Calvet, 2002 : 235).

4.3 Reproduction de modèles ?

On peut se demander si cette tendance, maintes fois soulignée, n'est pas due à la peur que soit contestée la place que l'on cherche à donner à la langue ainsi travaillée. Et les attaques sont susceptibles d'arriver de deux fronts : le front externe, avec ceux qui jugent les langues régionales inaptées à exprimer les réalités du monde actuel, à cause justement des manques de leur vocabulaire ou de leur variation interne ; le front interne, avec la difficulté à obtenir un consensus sur un lexique que chaque locuteur doit s'approprier. D'où sans doute la tentative de reproduction d'un modèle qui semble peu contesté : celui de langues extrêmement normatives, comme peuvent l'être le français, notamment, mais aussi l'espagnol.

Bien sûr, l'Académie française se trouve régulièrement sous le feu des critiques pour son côté archaïque, conservateur ; bien sûr, les Espagnols préfèrent souvent le *Diccionario de uso* de María Moliner au dictionnaire de la « Real Academia Española », justement parce qu'il privilégie l'usage aux choix académiques. On notera au passage, avec Solé i Camardons (2001 : 106), qu'il n'y a pas d'académie de la langue anglaise. Mais dans l'ensemble, le modèle d'une langue unifiée, standardisée, offrant peu de variations semble solidement ancré dans l'imaginaire collectif, en dépit de toutes les preuves du contraire que pourront apporter les sociolinguistes, y compris pour le français et l'espagnol. Quoi de surprenant alors à ce qu'un tel modèle (perçu comme « normal » ?) soit éventuellement l'objet privilégié des rêves de militants qui œuvrent justement pour la « normalisation » de langues minorisées ?

La stratégie paraît relativement claire : le travail terminologique s'effectue dans un contexte de traduction, puisqu'il s'agit de combler les manques perçus par rapport à la langue dominante, et il vise à établir une « norme », c'est-à-dire à choisir dès que possible une seule désignation pour une notion. Il n'est plus alors question de consigner plusieurs hypothèses de traduction pour une seule et même notion ni, comme nous l'avons vu, de mentionner la source ou d'autres éléments (par exemple, l'extension dialectale) qui pourraient permettre aux utilisateurs de choisir telle ou telle proposition plutôt que telle autre.



Pourtant, un autre traitement de la terminologie est envisageable. Il consiste à recueillir le maximum de désignations auprès des locuteurs eux-mêmes, si possible spécialistes du domaine en question, sur le mode de l'enquête adopté pour l'élaboration d'atlas linguistiques. Et sans se limiter à la terminologie, il s'agit alors plutôt de recueillir les variations et de les proposer avec toutes les informations utiles. D'obstacle à la reconnaissance par l'extérieur, la variation devient enrichissement du patrimoine linguistique commun et, si l'outil de communication est conçu à cet effet, il peut servir à « éduquer » à la variation, comme une passerelle entre les bretonnants de naissance et les néo-bretonnants d'une part, entre les locuteurs de différentes régions d'autre part, une invitation au dialogue malgré les frontières sociolinguistiques et géolinguistiques... bref, comme une traduction !

Ce recours à un modèle (trop !) bien connu pour tenter de sauver une langue nous montre encore une fois le besoin non seulement de marquer une appartenance distincte (« ta langue n'est pas la mienne »), mais encore le besoin que les deux marques d'appartenance puissent être juxtaposées et donc considérées comme équivalentes. À côté du français, on juge donc vital en France que la langue défendue en partage des caractéristiques et soit unifiée, écrite, standardisée, en plus de pouvoir tout exprimer...

4.4 Localisation

Anthony Pym (2007 : 747, ma traduction) constate que la mondialisation va de pair avec une demande croissante de traductions : « La mondialisation semblerait favoriser à la fois la *lingua franca* et la demande de traductions. »⁽³⁾ Il l'explique par une redistribution des tâches dans l'économie mondiale : « la *lingua franca* joue son rôle de facteur de production à l'échelle mondiale, tandis que la traduction joue son rôle marketing en tant qu'outil de distribution. »⁽⁴⁾ (*ibid.* : 749).

Mais la demande de traduction en breton qui s'est manifestée depuis dix ans, sans doute encore plus surprenante à l'heure de la mondialisation, peut difficilement s'expliquer par des impératifs économiques. Elle relève plus probablement du même besoin social de poser des frontières. Car communiquer sereinement avec l'autre, tenter de dépasser dialectiquement la frontière, suppose que l'on soit sûr de ce que l'on est, que l'on sache justement où elle se trouve. On comprend mieux alors la recherche de « racines », en particulier dans les domaines culturel et spirituel.

Pour constater ailleurs ce double mouvement, cette oscillation permanente entre un pôle instantiel abstrait (la frontière) et un pôle performantiel (la communication), pensons à l'utili-

(3) « *Globalization would seem to promote both the lingua franca and the demand for translations* ».

(4) « *the lingua franca plays its global role as a factor of production, whereas translation plays its marketing role as a tool of distribution* ».



sation d'Internet. Au tout début, le réseau était mondial, atopique, au sens où les sites Internet, malgré leur « adresse », n'étaient pas particulièrement associés à un lieu précis, et l'on s'émerveillait de pouvoir communiquer avec des correspondants habitant à l'autre bout de la planète. Où en est-on aujourd'hui ?

Il n'est pas étonnant que dans un monde « globalisé » les différents acteurs soient de plus en plus à la recherche de sens et de référence. En réalité, après une première période où les Internautes « naviguaient » sans grand souci des appartenances, on est en train d'assister à une phase fondamentale de reterritorialisation d'Internet. En effet, au-delà de l'évasion, on constate que les gens utilisent de plus en plus le réseau pour obtenir des informations concernant leur quotidien, pour y trouver des services de crèche, les programmes de cinéma, les services institutionnels ou collectifs. Ce point explique le succès grandissant des « portails de pays » et prouve (contrairement à ce qui est parfois envisagé) que les mobilités numériques sont loin d'être déconnectées des mobilités mécaniques et se valent au contraire sur ces dernières pour apporter davantage de cohérence. En réalité, l'Internaute utilise de plus en plus le réseau pour renforcer son efficacité dans sa vie quotidienne. Or, cette dernière s'effectue pour l'essentiel dans un périmètre territorial réduit (même si les gens voyagent beaucoup, 83 % de leur mobilité globale s'effectuerait dans un périmètre d'environ 20 minutes autour de leur domicile). (Bretagne Prospective, 2008 : 59)

5. Conclusion

Parler des langues régionales nous a donc conduits à nous interroger sur ce qu'était une langue. Telle que j'ai proposé de la définir, c'est-à-dire comme une appropriation sociale de la capacité de langage, nous étions naturellement ramenés à notre question de départ : les langues régionales sont-elles un facteur de division ou une manière d'être ensemble ? Avec l'aide de la théorie de la Médiation, nous avons avancé que, comme toute autre langue, elles étaient les deux à la fois.

Nous avons pu voir en outre que leur situation particulière mettait en relief des problèmes que l'on peut aussi constater à d'autres échelles : nationale, européenne, mondiale. Nous avons ainsi évoqué les luttes de pouvoir entre communautés linguistiques, la difficulté du dialogue, la reproduction de modèles linguistiques pourtant contestables dans leur fondement, et le besoin de « localisation », terme que nous avons utilisé ici en opposition à « mondialisation ». Qu'il soit apparu récemment dans les industries des langues pour désigner un certain type de traductions n'est d'ailleurs pas anodin : on entendait désigner par là une série d'opérations qui ne portaient plus seulement sur du texte, mais sur un ensemble d'éléments culturels (images et graphismes, sons, conception de sites Internet multilingues, etc.).

Il apparaît finalement que ces « problèmes » peuvent être compris comme l'expression de processus de différenciation sociale et que la traduction peut constituer aussi bien une réponse, en ce qu'elle permet le dialogue, qu'un nouveau point de différenciation entre ses producteurs



et ses utilisateurs ou entre les utilisateurs. Reste qu'un des principaux enjeux de la traduction, surtout lorsqu'elle devient service avec intervention d'un tiers dans l'échange, est certainement de permettre à chaque interlocuteur d'entrer dans l'interlocution sans perdre la conscience des frontières qu'il cherche ainsi à dépasser, car « nous ne négocions que parce que nous avons posé des frontières. » (Gagnepain, 1994 : 42) Où l'on peut voir la clé d'une communication non violente (au sujet de laquelle nous renvoyons aux ouvrages de Thomas d'Ansembourg)...

Étant donné le thème choisi pour cette Journée mondiale de la traduction [Ndlr : « Travailler ensemble »], l'objectif était d'inviter à prendre conscience de l'arbitraire linguistique et social, du fonctionnement de la Personne tel qu'il a été formalisé par la théorie de la Médiation, car j'y vois des moyens de relativiser les prises de position et les luttes de pouvoir pour mieux « travailler ensemble », sur des projets de traduction ou à la promotion de la profession. Non que ce ne soit pas déjà le cas, mais la formalisation que proposent des outils tels que la Médiation ou la communication non violente peut constituer une aide pour que cette relativisation soit plus systématique.

Dans la perspective de faire connaître les métiers de la traduction, je souhaitais montrer aussi que s'approprier les travaux scientifiques pouvait nous aider à en parler, à en cerner l'utilité sociale, pour mieux les défendre, dans un contexte commercial aussi bien que dans le cadre syndical. C'est ainsi que mon travail sur l'auto-traduction m'a permis de construire une offre de services liés à la traduction et que la recherche sur la traduction en langues régionales m'aide à comprendre à quoi nos métiers servent, au-delà des obligations de traduire ou du simple outil de communication (Ar Rouz, 2005).

Je terminerai avec une citation de Pêr-Jakez Hélias, l'auteur bien connu du *Cheval d'orgueil* :

Tant que le breton durera, il constituera un poste avancé pour la défense du français, en s'opposant à une uniformisation sur la base d'une autre langue plus puissante. (Hélias, « Lettre à un illettré sur le destin du breton », 1955, citée par Favereau, 2006 : 120).

Après avoir obtenu son diplôme de traducteur quadrilingue à l'IPLV (Institut de langues vivantes de l'Université Catholique de l'Ouest à Angers), **David ar ROUZ** s'installe en libéral comme traducteur et poursuit en même temps les recherches entamées au cours de son cursus. Il choisit ainsi comme premier sujet l'auto-traduction, travaille sous la direction du Professeur Michel Ballard à Arras et interviewe notamment, dans le cadre de ce travail, Nancy Huston et Georges-Arthur Goldschmidt. Passionné dès lors par la recherche en traductologie, il décide de poursuivre par un DEA (master), qui lui permet de traiter cette fois de la traduction en breton et en gallo, les deux langues régionales de Bretagne, sous la direction du Professeur Jean-Yves Urien à Rennes. Aujourd'hui, après dix ans d'exercice du métier, il se consacre entièrement à la recherche pour élaborer une thèse sur « les enjeux de la traduction dans une Europe plurilingue » à l'Université de Bretagne-Sud. Il est membre de l'équipe d'accueil (EA) Plurilinguismes, Représentations, Expressions Francophones – information, communication, sociolinguistique (PREFics, <http://www.prefics.org>) de l'Université de Haute-Bretagne (Rennes 2). Pour plus d'informations sur ses travaux, consultez le site <http://www.trohadistro.com>.



Comptez vos points !

Questions de la partie, p. 2 :

D'après le recensement de l'INSEE (*Population et sociétés*, bulletin mensuel de l'INED, n° 376, février 2002, cité par Hervé Abalain, 2007 : 151), **13 %** de la population française parlaient une langue régionale en France en 1999. La bonne réponse était donc la deuxième proposition !

D'après un sondage IFOP, commandé par le Comité Alsace-Moselle du Bureau européen des langues moins répandues (EBLUL) et réalisé les 6 et 7 avril 2000 auprès de 955 personnes de 18 ans et plus, dont *Le Télégramme* et *Ouest-France* du 16 avril 2000 se sont fait l'écho (cité par Abalain, 2007 : 142), **82 %** de la population française se déclaraient favorables, en 2000, à la ratification de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires. Il fallait donc entourer la réponse 4 !

Réponse au jeu de la partie 3, p. 3 :

La langue...

« est un dialecte doté d'une armée et d'une marine »

« est la partie sociale du langage, extérieure à l'individu, qui à lui seul ne peut ni la créer ni la modifier ; elle n'existe qu'en vertu d'une sorte de contrat passé entre les membres de la communauté »

« n'existe pas, il n'existe que des ensembles plus ou moins importants de divergences et de convergences »

« est avant tout un outil de communication qui identifie une société. »

« María Teresa Cabré (*La terminologie. Théorie, méthode et applications*, 1998 : 94)

« Jean Gagnepain (*Leçons d'introduction à la Théorie de la Médiation*, 1994 : 151)

« Max Weinreich ("YIVO and the problems of our time", *YIVO-bleter*, 25(1), 1945 : 13)

« Ferdinand de Saussure (*Cours de linguistique générale*, 1972 : 31)

L'ouvrage de Max Weinreich et sa célèbre formule sont cités notamment dans l'article de Mark Baltin, "Remarks on the relation between language typology and Universal Grammar", in Martina Penke et Anette Rosenbach, *What counts as evidence in linguistics: the case of innateness*, 2007, p. 78, ou encore dans celui d'Émilie Pelletier, « « Right language, wrong words! » : l'alternance de code comme élément participant de la négociation », dans *COMMposite*, vol. 11, n° 1, p. 46. Il apparaît cependant sur Wikipedia (http://en.wikipedia.org/wiki/A_language_is_a_dialect_with_an_army_and_navy, consulté le 5 février 2010) que l'auteur cite explicitement un auditeur de l'une de ses conférences, lequel n'a pas pu être identifié avec certitude. Daniel Baggioni (1997 : 133), lui, indique que l'épigramme est « attribuée au romaniste américain Robert J. Hall ».

Bibliographie

Sur le lien théorie-pratique

Ar ROUZ, David. « D'une pratique à une autre : la médiation de la théorie », in : PEETERS, Jean. *La traduction : De la théorie à la pratique et retour*. Rennes : Presses Universitaires de Rennes (PUR), collection Rivages linguistiques, 2005. p. 31-41.

Langues régionales et traduction

Ar ROUZ, David et LE SQUÈRE, Roseline. « Traduction et affichage public : quel(s) service(s) pour les langues régionales de Bretagne ? », *Marges Linguistiques*, n° 10, novembre 2005. p. 190-206.

Ar ROUZ, David. « Le traducteur : équilibriste des frontières », in : PEETERS, Jean (dir.) *Traduction et communautés*. Arras : Artois Presses Université, collection « Traductologie », 2010.

Ar ROUZ, David. « Le breton à la conquête de la modernité », in : NADIANI, Giovanni & GIORGIO MARRANO, Michela (ed.). *The Translation of Dialects in Multimedia*. InTRAlinea Online Translation Journal – Special Issue. En ligne : www.intraline.it, 2009.

Théorie de la Médiation

BRACKELAIRE, Jean-Luc. *La personne et la société. Principes et changements de l'identité et de la responsabilité*. Bruxelles : De Boeck-Université, 1995.

GAGNEPAIN, Jean. *Du vouloir dire. Traité d'épistémologie des sciences humaines. I. Du Signe, De l'Outil*. Paris : Livre & Communication, 1990.

GAGNEPAIN, Jean. *Du vouloir dire. Traité d'épistémologie des sciences humaines. II. De la Personne, De la Norme*. Paris : Livre & Communication, 1991.

GAGNEPAIN, Jean. *Leçons d'introduction à la Théorie de la Médiation*. Anthropologiques 5. Louvain-la-Neuve : Peeters, 1994.

LE BOT, Jean-Michel. *Aux fondements du « lien social » : introduction à une sociologie de la personne*. Paris : L'Harmattan, 2002 (collection « Logiques Sociales »).

PEETERS, Jean. *La médiation de l'étranger. Une sociolinguistique de la traduction*. Arras : Artois Presses Université, 1999.



Autres ouvrages cités

- ABALAIN, Hervé. *Le français et les langues historiques de la France*. Paris : Gisserot, 2007.
- BAGGIONI Daniel. *Langues et nations en Europe*. Paris : Éditions Payot & Rivages, 1997.
- BOURDIEU, Pierre. *Langage et pouvoir symbolique*. Paris : Librairie Arthème Fayard, 1982, pour les textes provenant de *Ce que parler veut dire*, Éditions du Seuil, 2001, pour les autres textes.
- BRETAGNE PROSPECTIVE. *Le livre blanc de la Bretagne. Enjeux et perspectives*. Nantes : Éditions du Temps, 2008.
- CABRÉ, María Teresa, *La terminologie. Théorie, méthode et applications*. Traduit du catalan et adapté par Monique C. CORMIER et John HUMBLEY. Paris : Masson et Armand Colin Éditeurs, 1998.
- CALVET, Louis-Jean. *Linguistique et colonialisme*. Paris : Éditions Payot & Rivages, 2002 (1^{re} édition : 1974).
- CHEVALIER, Gwendal. « Gallo et breton : complémentarité ou concurrence ? », *Les Cahiers de Sociolinguistique*, n° 12, 2008. p. 75-109.
(Version 1, 20/03/2009, téléchargée de l'adresse http://hal.archives-ouvertes.fr/docs/00/36/95/42/PDF/article_cahiers_de_sociolinguistique_numero_12.pdf le 9 février 2010)
- CRONIN, Michael. *Translation and Identity*. Oxon: Routledge, 2006.
- FAVEREAU, Francis. *Babel & Baragouin. Le breton dans la mondialisation*. Morlaix : Skol Vreizh, 2006.
- GAILLARD, Philippe. « Moins de 200 000 personnes parlent le breton », *Ouest-France*, n° 19618, 11 mars 2009, p. 7.
- GEORGEAULT, Solenn. « Nann-divyezhegezh metro Roazhon », *Bremañ*, 247, avril 2002, p. 8-9.
- GOUADEC, Daniel. *Terminologie et phraséologie pour traduire. Le concordancier du traducteur*. Paris : La maison du dictionnaire, 1997.
- LE BOËTTÉ, Isabelle. « Langue bretonne et autres langues : pratique et transmission », *Octant*, n° 92, janvier 2003. p. 18-22.
(http://www.insee.fr/fr/insee_regions/bretagne/themes/octant/oc92/oc92art3.pdf, téléchargé le 9 février 2010)
- MOLLÀ, Toni. *Manual de sociolingüística*. Alzira: Edicions Bromera, 2002.
- PYM, Anthony. "Globalization and the Politics of Translation Studies", *Meta*, vol. 51, n° 4, Presses de l'Université de Montréal : Montréal, décembre 2006, p. 744-757.
- SOLÉ i CAMARDONS, Jordi. *El políedre sociolingüístic. Una iniciació a la sociolingüística del conflicto*. València: Eliseu Climent (Tres i Quatre), 2001, col·lecció "Contextos".

